



VILLE DE DIEKIRCH

Diekirch, le 16.09.2022

Aux membres du Conseil communal
de la Ville de Diekirch

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le jeudi 22.09.2022 à 18h00 en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch).

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 2022 portant modification :
1° de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19;
2° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19;
le **vote par procuration** est admis. Les membres du conseil communal et le secrétaire communal peuvent participer par **visioconférence** aux séances du conseil communal. Les membres du conseil communal qui souhaitent participer par visioconférence en informent le collège des bourgmestre et échevins la veille de la séance à midi au plus tard, i.e. **le MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 à 12.00 heures au plus tard.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Règlement de circulation: Ratification de règlements d'urgence
2. Approbation de conventions
3. Approbation de contrats de bail
4. Urbanisme
5. Approbation d'un compromis de vente
6. Plan de gestion annuel 2023 des forêts communales
7. Approbation de plusieurs décomptes
8. Fondation Van Hees
9. Divers

Séance secrète

NEANT

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Le Bourgmestre,

le secrétaire,

Claude Thill

René Liltz